



NOTE D'INFORMATION

**CERTIFICAT NATIONAL DE COMPETENCES DE
MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS**

MENTION MESURE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS (MJPM)

Session 2021

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs est un professionnel chargé d'assurer des missions de protection (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle) auprès de personnes adultes en incapacité de pouvoir seules à leurs intérêts. Il agit sur demande et mandat d'un juge des tutelles. Le mandataire judiciaire exerce son activité en tant que délégué au sein d'un service de mandataire judiciaire, préposé d'un établissement sanitaire, social ou médico-social, ou mandataire à titre individuel. L'exercice de la profession de Mandataire Judiciaire est soumis à des conditions d'âge, de moralité et de qualification (C.N.C. Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs).

Public, pré requis

La formation s'adresse à toute personne exerçant ou souhaitant exercer la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs. L'entrée en formation est soumise à la décision du directeur du centre de formation et est conditionnée aux prérequis suivants :

- 1 Être titulaire d'un certificat, titre ou diplôme au moins de niveau 5 (bac + 2).
- 2 Selon le statut visé d'exercice de la profession, justifier d'une expérience professionnelle de 1 à 3 ans dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire.

Pas de prérequis d'expérience professionnelle pour les personnes en situation d'emploi dans un service tutélaire ou qui vise une insertion professionnelle dans un service tutélaire.

- 3 Avoir au minimum 21 ans à l'entrée en formation (25 ans pour les personnes souhaitant exercer à titre individuel).
- 4 Être capable d'exprimer et d'argumenter le projet professionnel, la connaissance et l'intérêt pour la profession, la motivation à accéder à la formation de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Inscription et accès à la formation

La pré-inscription à la formation Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs se réalise en ligne sur notre site www.cef-bergerac.org. La date de clôture des pré-inscriptions est le **vendredi 29 janvier 2021**.

Lors de la pré-inscription en ligne ou dans les 15 jours qui suivent, le candidat doit transmettre les informations et documents demandés (voir documents et pièces à fournir pour l'inscription en page 3). Au regard de ces éléments, les prérequis 1, 2 et 3 sont vérifiés. Si nécessaire, des pièces complémentaires sont demandées.

Si les prérequis 1, 2 et 3 sont remplis, le candidat est convié à un entretien individuel de 30 à 45 minutes avec le coordinateur pédagogique et/ou le responsable du Pôle des Formations Qualifiantes et Professionnelles Continues. Cet entretien permet au candidat de présenter son parcours expérientiel, ses qualifications, son projet professionnel et sa motivation à accéder à la formation et exercer le métier. Il permet au coordinateur de formation et/ou au responsable du Pôle des Formations Qualifiantes et Professionnelles Continues de présenter le projet pédagogique de l'établissement et de la formation ainsi que le parcours personnalisé de formation du candidat intégrant les éventuels allègements et dispenses accordés au regard de son profil (voir dispenses et allègements en page 2).





Organisation et contenus

La formation de mandataire judiciaire à la protection des majeurs mention mesure judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) vise à l'acquisition des connaissances et le développement des compétences nécessaires au mandataire judiciaire pour protéger la personne et ses biens, dans le cadre et en fonction du mandat judiciaire ordonné par un juge et des règles professionnelles. L'enseignement théorique est organisé sous forme de modules de formation, regroupés en domaines de formation :

Domaine de formation 1 : Juridique (84 heures)

- Module 1.1 : Droits et procédures - 48 heures
- Module 1.2 : Le champ médico-social - 36 heures

Domaine de formation 2 : Gestion (78 heures)

- Module 2.1 : Gestion administrative et budgétaire - 48 heures
- Module 2.2 : Gestion fiscale et patrimoniale - 30 heures

Domaine de formation 3 : Protection de la personne (72 heures)

- Module 3.1 : Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance - 24 heures
- Module 3.2 : Relation, intervention et aide à la personne - 48 heures

Domaine de formation 4 : Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs (66 heures)

- Module 4.1 : Les contours de l'intervention et ses limites - 18 heures
- Module 4.2 : Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire - 12 heures
- Module 4.3 : Déontologie et analyse des pratiques - 36 heures

Le parcours de formation est de 327 heures de formation théorique, épreuves de certification comprises, et de 420 heures de formation pratique, soit 747 heures au total, réalisées **entre le Mardi 23 février et le Lundi 11 octobre 2021, certifications comprises**. La formation théorique est organisée sur 12 regroupements au Ce.F, entre février et octobre 2021 sur la base de 30 heures hebdomadaires, du lundi au vendredi et au rythme moyen d'un regroupement toutes les 3 semaines. Le stage pratique est organisé sur 14 semaines entre mars et septembre 2021 sur la base de 35 heures hebdomadaires, du lundi au vendredi. Il s'effectue prioritairement en association tutélaire.

Mardi 23 au Vendredi 26 février	cours	Mardi 25 au Vendredi 28 mai	cours
Lundi 1 ^{er} au Vendredi 5 mars	cours	Lundi 31 mai au Vendredi 4 juin	stage
Lundi 8 au Vendredi 12 mars	stage	Lundi 7 au Vendredi 11 juin	stage
Lundi 15 au Vendredi 19 mars	stage	Lundi 14 au Vendredi 18 juin	cours
Lundi 22 au Vendredi 26 mars	cours	Lundi 21 au Vendredi 25 juin	stage
Lundi 29 mars au Vendredi 2 avril	stage	Lundi 28 au Mercredi 30 juin	stage
Mardi 6 au Vendredi 9 avril	stage	Mercredi 1 ^{er} au Vendredi 3 septembre	cours
Lundi 12 au Vendredi 16 avril	cours	Lundi 6 au Vendredi 10 septembre	cours
Lundi 19 au Vendredi 23 avril	stage	Lundi 13 au Vendredi 17 septembre	stage
Lundi 26 au Vendredi 30 avril	stage	Lundi 20 au Vendredi 24 septembre	cours
Lundi 3 au Vendredi 7 mai	cours	Lundi 27 septembre au Vendredi 1 ^{er} octobre	cours
Lundi 10 au Mercredi 12 mai	stage	Lundi 4 au Vendredi 8 octobre	cours
Lundi 17 au Vendredi 21 mai	stage	Lundi 11 octobre	cours

Dispenses et allègements

Des dispenses et des allègements sur la formation théorique peuvent être accordés au candidat qui en fait la demande écrite jointe au dossier d'inscription, au vu de ses qualifications et expériences professionnelles. Pour obtenir la dispense d'un ou plusieurs modules de formation le candidat doit justifier d'un diplôme dont le programme (durée, objectifs et compétences visées) correspond au programme du module concerné.

Concernant la formation pratique, les personnes en poste de mandataire judiciaire depuis au moins 6 mois (équivalent temps plein) à la date de début de la formation sont dispensées du stage.

Au regard des textes réglementaires et des pièces fournies dans le dossier d'inscription, un parcours personnalisé de formation précisant les dispenses et allègements accordés est transmis au candidat lors de l'entretien individuel.





Validation

Chaque domaine de formation est validé indépendamment des autres sans compensation des notes. Un domaine de formation est validé lorsque tous les modules de ce domaine sont validés. La formation est validée lorsque tous les domaines de la formation sont validés. En cas de non validation d'un domaine de formation, les validations obtenues pour les autres domaines de formation restent acquises.

Module	Modalités de certification
1.1 Droits et procédures	Épreuve écrite de 2 heures 30
1.2 Le champ médico-social	Épreuve écrite de 2 heures 30
2.1 Gestion administrative et budgétaire	Épreuve écrite de 2 heures 30
2.2 Gestion fiscale et patrimoniale	Épreuve écrite de 2 heures
3.1 Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance	Dossier écrit professionnel collectif et soutenance orale de 30 minutes devant un jury
3.2 Relation, intervention et aide à la personne	Épreuve écrite de 2 heures 30
4.1 Les contours de l'intervention et ses limites	Épreuve écrite de 1 heure 30
4.2 Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire	Épreuve écrite de 1 heure 30
4.3 Déontologie et analyse des pratiques	Dossier écrit professionnel individuel P.I.T. et soutenance orale de 30 minutes devant un jury

Coût

Frais de dossier	80 €uros - Frais de gestion administrative, d'étude d'admission (dossier et entretien individuel) et du parcours personnalisé de formation. Non remboursables.
Frais pédagogiques	3 924 €uros - Coût d'un parcours complet (épreuves de certifications comprises).
Coût total	4 004 €uros

Documents et pièces à fournir pour l'inscription

Pour tous les candidats
<ul style="list-style-type: none"> • une photo d'identité récente. • deux timbres postaux <u>autocollants</u> au tarif en vigueur (20 g). • la photocopie des diplômes bac + 2 et plus. • la photocopie de la carte d'identité en cours de validité. • le curriculum vitæ à jour et détaillé. • la ou les fiches de poste des emplois occupés. • un chèque de 80 €uros à l'ordre du Ce.F pour les frais de dossier.
Selon le financement
<p><u>Financement par (ou incluant) une aide financière du Conseil Régional, de Pôle Emploi ou de l'AGEFIPH</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • le justificatif de l'attribution de l'aide financière. <p><u>Financement par CPFTP (Compte Personnel de Formation de Transition Professionnelle)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • la photocopie du courrier de la CPIR (Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale) de l'accord de prise en charge. <p><u>Autofinancement partiel ou total</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chèque à l'ordre du Ce.F du montant de la partie autofinancée (hors frais de dossier). <p><i>À noter : un échéancier de paiement peut être étudié et accordé sous condition d'en faire la demande auprès du service comptabilité et finances avec qui les modalités d'étalement seront fixées. Le courrier de demande doit être joint au dossier d'inscription.</i></p>

Personnes contact

Delphine TRABALZINI, Assistante de formation, 05.53.22.23.06., delphine.trabalzini@johnbost.fr

Virginie GIRAUD, Coordinatrice de la formation, virginie.giraud@johnbost.fr

Michel DULONG, Responsable du Pôle Formations qualifiantes et professionnelles continues, 05.53.22.12.50. michel.dulong@johnbost.fr

